

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 7 mars 2024 à 19h30

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles
KREMPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Michel BOBIN, procuration à Christian FRANTZ
Eléonore JEAN DIT PANNEL, procuration à Pierrette KEMPF
Dominique RISTORCELLI, procuration à Elodie DEMARE
Alain MORILLON, procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Absents excusés sans procuration :

En présence de Annie DEVEY (secrétariat), Jean-Jacques KEMPF

Quorum : 8 – présents 11

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 29/02/2024

14. Subvention pour l'association de jumelage

M. KEMPF et Mme KEMPF quittent la séance.
Pas de vote par procuration de Alain MORILLON.

En mai 2024, les Allemanais (environ 50 personnes) se déplaceront à Dietwiller. Leur visite est entièrement prise en charge financièrement par l'association du comité de jumelage de Dietwiller. Ces visites sont organisées une année sur deux alternativement à Dietwiller et à Allemands du Dropt.

Il est proposé que la commune participe aux dépenses occasionnées et attribue une subvention exceptionnelle de 12 000 € pour le comité de jumelage Dietwiller / Allemands du Dropt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention d'un montant de 12 000 € au bénéfice de l'association du comité de jumelage.

M. KEMPF et Mme KEMPF rentrent dans la salle.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ
transmis à la sous-préfecture le 12/03/2024 - affiché le 12/03/2024